

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/092

FINANCES LOCALES (7.5)

**Subventions aux écoles publiques
et écoles privées sous contrat pour
la réalisation d'actions au bénéfice
des élèves**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215902958-20240627-DEL092CM27724-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 5

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHEN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET

ABSENTS :

Mme BELVAL, M. DEBAECKER, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Mme DAUCHEZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

La municipalité souhaite accompagner les écoles publiques et privées de le cadre de la réalisation de projets de type :

- classes vertes et/ou de découverte
- projets artistiques et culturels
- sorties pédagogiques.

Il convient de préciser que s'agissant des écoles privées, seuls les établissements sous contrat d'association avec l'Etat sont concernés

Cet accompagnement intervient sous la forme d'une participation financière dont le montant varie en fonction du nombre de classes regroupées au sein de l'établissement scolaire et selon le barème suivant :

- Ecole de 6 classes et moins : 950 € maximum
- Ecole de 7 à 9 classes : 1 150 € maximum
- Ecole de 10 classes et plus : 1 500 € maximum

Pour cette année 2024, une subvention sera attribuée et versée directement aux écoles comme suit :

- Pour les écoles publiques, les subventions seront attribuées et versées aux coopératives scolaires des différents établissements concernés,
- Pour des écoles privées, les subventions seront allouées et versées aux Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique correspondants,

Le versement de la subvention sera effectué sur présentation des éléments listés ci-après et selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 30% dès la production du projet pédagogique ;
- Le solde de la subvention à l'achèvements de l'action et après transmission d'un état récapitulatif des dépenses acquittées accompagné des factures correspondantes ainsi qu'un certificat attestant de la réalisation de l'opération.

Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la participation financière, celle-ci sera révisée en conséquence. A contrario, si la dépense est supérieure au montant maximum alloué, la subvention restera égale au montant maximum.

La répartition des subventions s'établit comme suit :

Ecole	Nbre de classes	Bénéficiaire	Montant
Ecoles publiques :			
Ecole Maternelle Pasteur	2	Coopérative de l'Ecole Maternelle Pasteur OCCE 3184 Rue César Samsoën 59190 HAZEBROUCK	950 €
Ecole Maternelle Jean Macé	5	Coopérative de l'Ecole Maternelle Jean Macé OCCE 3184 60 rue Notre Dame 59190 HAZEBROUCK	950 €
Ecole Lucie Aubrac	5	Coopérative de l'Ecole Lucie Aubrac OCCE 1395 5 rue de la Sous-Préfecture 59190 HAZEBROUCK	950 €
Ecole Emile-Louis Massiet du Biest	8	Coopérative de l'Ecole Emile-Louis Massiet du Biest OCCE 0720 9 place Jean Jaurès 59190 HAZEBROUCK	1 150 €
Ecole	Nbre de classes	Bénéficiaire	Montant
Ecoles publiques (suite) :			
Ecole Amand Moriss Barrière Rouge	10	Coopérative de l'Ecole Amand Moriss Barrière Rouge OCCE 3352	1 500 €

		Rue Pasteur 59190 HAZEBROUCK	
Ecole Primaire Jean Macé	13	Coopérative de l'Ecole Primaire Jean Macé OCCE 2777 217 avenue Jean Bart 59190 HAZEBROUCK	
Ecole Ferdinand Buisson Lamartine	13	Coopérative de l'Ecole Ferdinand Buisson Lamartine OCCE 28 rue Donckèle 59190 HAZEBROUCK	1 500 €
Ecoles privées :			
Ecole Saint Jules	5	Ecole Saint Jules OGEC Saint Jules 26 rue du Sacré Cœur 59190 HAZEBROUCK	950 €
Ecole Saint Vincent	7	Ecole Saint Vincent OGEC Saint Eloi Saint Vincent 43 rue de l'Orphelinat 59190 HAZEBROUCK	1 150 €
Ecole Sainte Anne	8	Ecole Sainte Anne OGEC Sainte Anne 13 rue du Presbytère 59190 HAZEBROUCK	1 150 €
Ecole Abbé Lemire	13	Ecole Abbé Lemire OGEC Abbé Lemire 2 rue du Dispensaire 59190 HAZEBROUCK	1 500 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le 11/07/2024
ID : 059-215902958-20240627-DEL092CM27724-DE

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accorder aux écoles publiques et privées de la Commune d'HAZEBROUCK, pour l'année 2024, des subventions selon les barèmes et modalités définies ci-dessus et telles qu'elles figurent dans le tableau et ce, au titre de la participation de la commune à la réalisation de projets de classes vertes et/ou de découverte ou encore de projets artistiques et culturels mais aussi à l'organisation de sorties pédagogiques ;

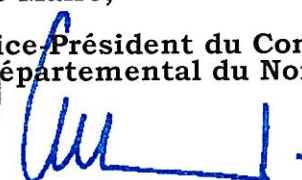
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et à procéder au règlement des subventions aux coopératives des écoles publiques et aux organismes gestionnaires des écoles privées ;

- De dire que ces subventions seront imputées à l'article 6574 du budget principal.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(30 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20240627-DEL092CM27724-DE

[Handwritten signature]